



PROVINCE
de NAMUR

Service de l'Observation, de la Programmation et du Développement territorial

Au cœur
de votre quotidien



Questions de santé et de société
Axe thématique «Bien vieillir en province de Namur»
Publication N°17, 2020

Rapport des ateliers de plan d'action
Ville Amie Des Aînés (VADA) Andenne
Année 2018-2019

Table des matières

1.	INTRODUCTION	4
1.1	La démarche Ville Amie Des Aînés promue par l'Organisation Mondiale de la Santé	5
1.2	Le Réseau Francophone des Villes Amies Des Aînés (RFVAA)	8
1.3	Wallonie Amie Des Aînés (WADA)	8
2.	MÉTHODE DU PLAN D'ACTION	9
3.	PLAN D'ACTION	12
3.1	Une large palette d'actions	12
3.2	Définir les critères de sélection	16
3.3	La sélection des actions par les critères et priorisation	19
3.4	Les actions à la loupe	22
4.	CONCLUSION	30
5.	ANNEXES	31
5.1	Annexe 1	31
5.2	Annexe 2	34

1 Introduction

Dans le cadre de sa déclaration de politique provinciale 2018-2024, le Conseil de la Province de Namur a confirmé l'engagement pris sous la précédente législature de renforcer les actions menées en synergie avec ses partenaires privilégiés que sont les communes du territoire.

Par ailleurs, le Collège a également réitéré sa volonté de relever les défis liés au vieillissement de la population et a souhaité soutenir la mise en oeuvre de politiques du Bien Vieillir dans les communes de son territoire durant les six années à venir.

Au cours de la législature précédente, les 38 communes namuroises ont été invitées à mettre en place des projets spécifiques liés au bien-être des aînés, en partenariat avec la Province de Namur. Pour soutenir les communes, l'Institution s'est emparée de la démarche Ville Amie Des Aînés (VADA) promue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Une quinzaine de communes ont participé à l'expérience. Elles ont bénéficié individuellement d'un apport méthodologique spécifique et collectivement de formations, de rencontres et d'échanges de bonnes pratiques.

Le processus VADA s'est déroulé en deux phases distinctes, d'une part de réalisation de diagnostics locaux participatifs et d'autre part d'élaboration de plans d'action, toutes deux soutenues par les équipes provinciales.

Tout au long de ces deux phases, la Province a mis à disposition des ressources humaines qui ont pu fournir aux communes leur expertise VADA, en termes de savoirs, de ressources, de méthodologie et de dynamique de groupe.

Afin de permettre aux communes de s'approprier concrètement le concept, un guide pratique provincial VADA a été réalisé en 2016, actualisé en 2018 et largement distribué aux acteurs locaux.

Aujourd'hui, 10 communes ont élaboré un diagnostic territorial participatif des attentes et des besoins des aînés et 5 communes élaborent un plan d'action et rédigent les fiches projet qui permettront de le mettre en oeuvre.

Ce rapport présente la méthodologie qui a sous-tendu l'élaboration du plan d'action et les fiches projet qui en ont résulté pour la Ville d'Andenne. Cette dernière portera dans les années qui viennent la mise en oeuvre des projets imaginés par le pouvoir politique, les associations du secteur du Bien Vieillir et surtout les aînés eux-mêmes.

1.1 La démarche Ville Amie Des Aînés promue par l'Organisation Mondiale de la Santé

De plus en plus de villes, de communautés, de responsables politiques, d'acteurs de la santé et du secteur marchand se mobilisent dans le monde entier en vue de mieux répondre aux besoins de la population âgée. En effet, l'augmentation importante du nombre de personnes concernées, de par l'allongement de la durée de vie et l'arrivée des générations du « Baby boom » d'après-guerre, pose un réel défi pour nos sociétés contemporaines.

C'est dans ce contexte que l'OMS a initié le **réseau mondial** des villes et des communautés amies des aînés dans le but de favoriser l'échange de données, d'expériences et l'enseignement mutuel. Toute ville ou communauté qui s'engage à créer un environnement urbain participatif et accessible pour sa population âgée est invitée à s'affilier au Réseau et à partager les actions dont elle est porteuse et qui favorisent la qualité de vie des aînés. La Province de Namur a été officiellement reconnue membre du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés en mai 2017.

Les villes et les communautés du Réseau sont de tailles variables et situées dans différentes parties du monde. Les efforts qu'elles déploient pour améliorer leur convivialité se déroulent dans des contextes culturels et socio-économiques très divers. Ce que tous les membres du Réseau ont en commun, c'est **la volonté et la vocation de créer un environnement matériel et social susceptible de promouvoir un vieillissement actif, en bonne santé et une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées.**

Une ville/commune VADA adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées, aux capacités et besoins divers, puissent y accéder et y avoir leur place.

En 2006, l'OMS a rassemblé 33 villes de 22 pays autour d'un projet visant à déterminer les éléments-clés de l'environnement urbain qui favorisent un vieillissement actif et en bonne santé. Ce travail a abouti à la publication d'un guide VADA qui comporte un ensemble de feuilles de route permettant d'évaluer dans quelle mesure une ville offre un environnement favorable aux aînés. Un aspect essentiel de cette approche a consisté à inclure dans le processus les personnes âgées en tant que participants actifs.

Huit thématiques sont abordées dans la démarche :



1. Habitat
2. Participation au tissu social
3. Respect et inclusion sociale
4. Participation citoyenne et emploi
5. Communication et information
6. Soutiens communautaires et services de santé
7. Espaces extérieurs et bâtiments
8. Transports

Comprend aussi sept étapes-clés :

- L'adhésion des élus
- La création d'un comité de pilotage local
- Le diagnostic
- L'élaboration du plan d'action
- La mise en œuvre
- La communication à toutes les étapes de la démarche VADA
- L'évaluation

1.2 Le Réseau Francophone des Villes Amies Des Aînés (RFVAA)

Le Réseau promeut la démarche Ville Amie des Aînés (VADA) dans les pays francophones notamment par le biais de son site accessible en français. Ce site permet de contourner la barrière de la langue, en alternative au site anglophone de l'OMS. Le Réseau encourage la participation citoyenne des aînés et la lutte contre les stéréotypes liés à l'âge. Il promeut une approche systémique qui croise les regards pour répondre globalement aux défis de la transition démographique et du Bien Vieillir.

La Province de Namur s'est affiliée au réseau en 2018 afin d'alimenter son expertise et d'en faire profiter les communes de la Province lors des animations VADA menées par les équipes provinciales.

1.3 Wallonie Amie Des Aînés (WADA)

Une coordination entre l'AVIQ et l'UCL a rassemblé les Provinces wallonnes autour de la mise en route du processus Wallonie Amie des Aînés (WADA). La Province de Namur, en tant que membre du Comité de Pilotage Régional, riche de l'expérience menée avec 10 de ses communes, jouera le rôle de chargée de projets pour les communes rurales disposant de moins de ressources humaines. Enfin, elle mettra à disposition son équipe d'animation dans le cadre de la formation des référents aînés communaux.

2 Méthode du plan d'action

Une étape de diagnostic participatif a précédé l'élaboration du plan d'action. Elle a permis de formuler la question de départ qui rassemble les acteurs locaux (des citoyens, des professionnels du secteur du Bien Vieillir, des représentants politiques et des référents communaux) autour d'une problématique qui les interpelle par rapport aux aînés.

A Andenne, la situation qui suscite l'intérêt des protagonistes est la suivante : « l'isolement des personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile à Andenne centre et dans les villages de l'entité ». La réalisation d'un arbre causal a permis d'identifier les causes et les déterminants de cette question centrale.

Ensuite, le groupe a procédé à l'énumération des actions existantes, à améliorer ou à créer, au regard des déterminants et des causes liés à la question centrale. Ces différentes étapes sont reprises dans le rapport de diagnostic disponible à la Ville d'Andenne. Ce rapport n'est pas un état des lieux figé, il est plutôt une photo instantanée, à un moment donné, d'une situation spécifique. Il peut donc être amendé en fonction des éléments nouveaux dont disposeront par la suite les participants au groupe de travail d'élaboration du plan d'action. Pour accompagner l'élaboration du plan d'action, la Province met à disposition des ressources humaines. L'équipe se constitue ainsi d'un animateur, d'un co-animateur et d'un rapporteur qui assurent la gestion du temps, la distribution de la parole, la dynamique de groupe, la prise de notes durant les ateliers et la rédaction des décisions prises par le COPIL.

Durant les 4 ateliers organisés pour l'élaboration du plan d'action, l'objectif fut de définir les actions durables qui répondraient au mieux à la question de départ en tenant compte d'un calendrier réaliste. Pour favoriser la réalisation concrète des projets, le processus fut mené en tenant compte d'éléments primordiaux tels que la participation, la recherche du consensus, la communication et l'information régulière du Collège Communal.

Afin de garantir une plus grande synergie entre les différents plans d'action existants, il était primordial que les représentants des organismes actifs sur la commune soient présents (Plan de Cohésion Sociale (PCS), Fondation Rurale de Wallonie (FRW),...).

A Andenne, le Comité de pilotage local (COFIL) s'est constitué comme suit :

- Madame ANTIGNAC Anne, Centre Public d'Action Sociale d'Andenne ;
- Monsieur BARBIERI Elis, Président de la Maison Croix Rouge Namur/Andenne ;
- Madame BIRON Chantal, Bénévole de la Maison Croix Rouge ;
- Madame BOULOUFFE Jacqueline, Bénévole au Conseil Consultatif Communal des Aînés d'Andenne ;
- Monsieur BRISFER Bernard, Président du Comité des Résidents des Logis Andennais ;
- Madame CRUSPIN Sandrine, Présidente du Centre Public d'Action Sociale d'Andenne ;
- Madame DONATI Jessica, Fondation Rurale de Wallonie ;
- Madame FINKEN Dominique, Volontaire chez Altéo à Andenne ;
- Madame LALLEMEND Marie-Claire, Présidente d'Enéo à Andenne ;
- Madame LAMBERT Anne, Directrice de l'ASPH - Espace Seniors ;
- Monsieur MARTHUS Benoit, Directeur de SAHAI à Andenne ;
- Monsieur PEETERS Vivian, Président du Conseil Consultatif Communal des Aînés d'Andenne ;
- Madame PIRARD Céline, Coordinatrice Seniors à la Ville d'Andenne et au Centre Public d'Action Sociale d'Andenne ;
- Madame TUZKAN Yasémin, Responsable COFIL de la Ville d'Andenne ;
- Madame WYARD Corinne, Chef de projets Plan de Cohésion Sociale à la Ville d'Andenne.



3 Plan d'action

3.1 Une large palette d'actions

Méthodologie atelier 1 : remettre en contexte et rappeler la question de départ à partir du rapport de diagnostic

Il s'agit de remettre en contexte le travail déjà réalisé lors de l'élaboration du diagnostic et de rappeler la question de départ. Durant cette partie du travail, la liste des actions existantes et à mener - provenant du diagnostic - est complétée si nécessaire. Il est recommandé que le groupe de travail reste souple afin de garantir aux nouveaux venus la légitimité de compléter le diagnostic par d'autres idées ou projets.

Afin d'enrichir les idées du COPIL et d'étoffer le champ des possibles, l'animateur partage sa connaissance de projets déjà menés et relayés par les réseaux VADA (RFVAA, OMS et communes belges).

Le COPIL élimine ensuite les actions déjà mises en place par des acteurs de terrain depuis la fin de la phase de diagnostic et propose éventuellement d'autres actions pertinentes en lien avec la question de départ.

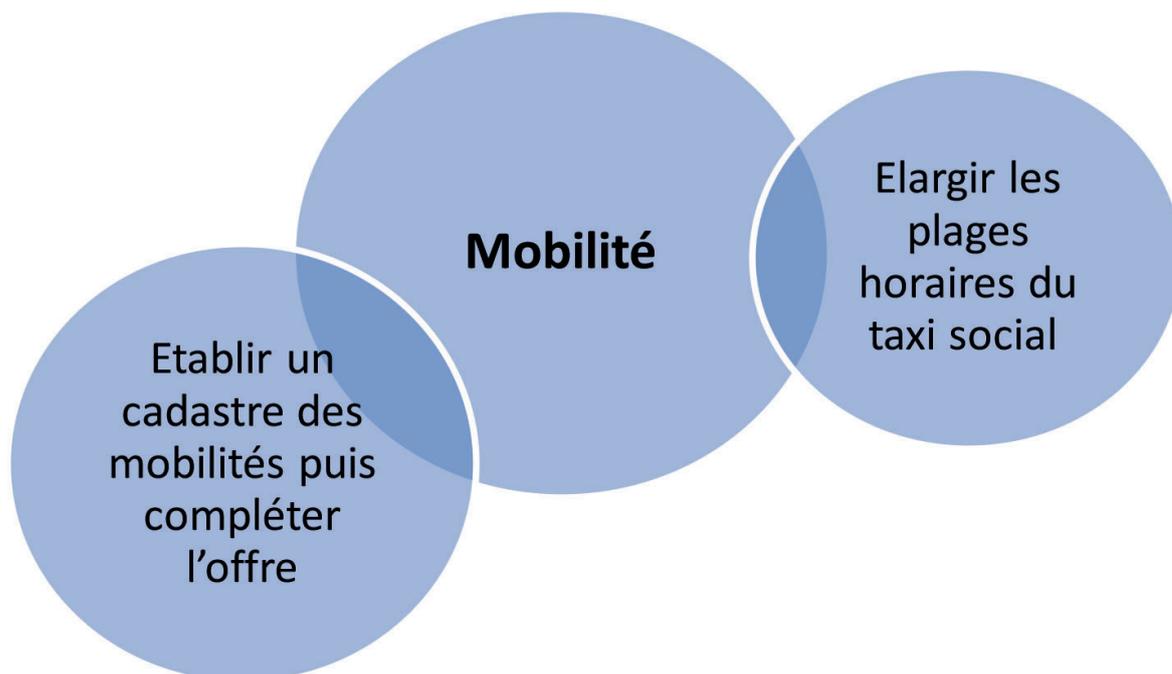
Concrètement, à Andenne :

Avant de soumettre la liste d'actions aux critères de sélection, il est apparu utile de préciser quelque peu les actions qui étaient parfois énoncées de manière succincte. Pour inspirer le groupe, des actions déjà réalisées en France et en Belgique ont été présentées par thématique.

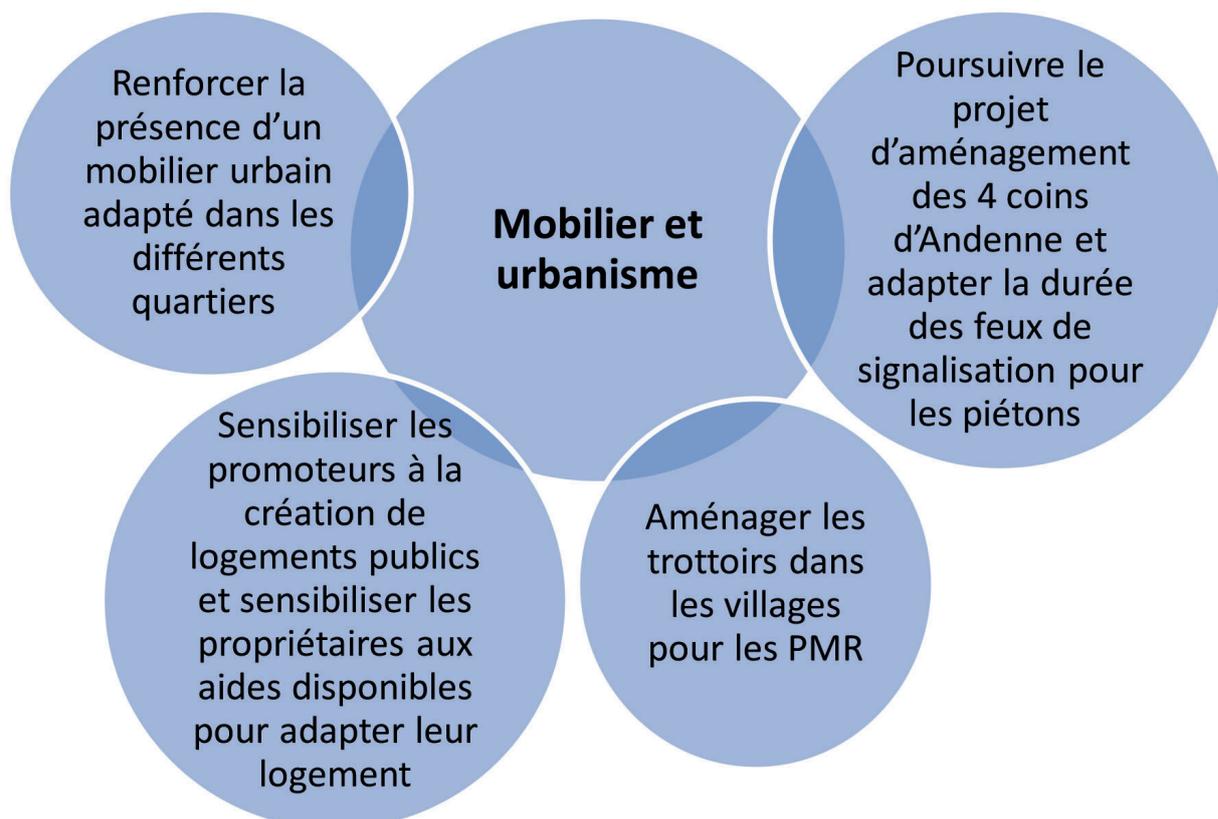
Par ailleurs, les membres du groupe ont éliminé certaines actions parce qu'elles avaient déjà été mises en œuvre depuis le diagnostic.

Après avoir passé en revue les actions établies dans le rapport de diagnostic, la liste actualisée des actions se présente comme suit :

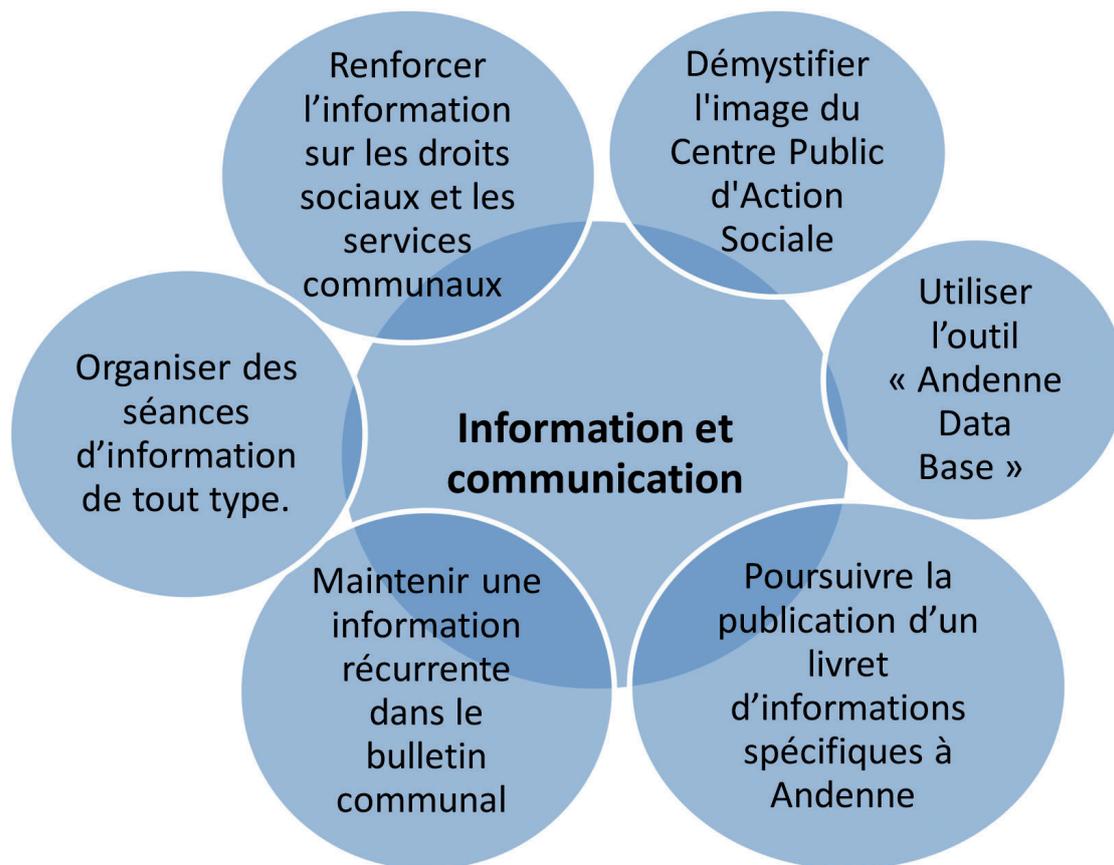
Thématique 1 :



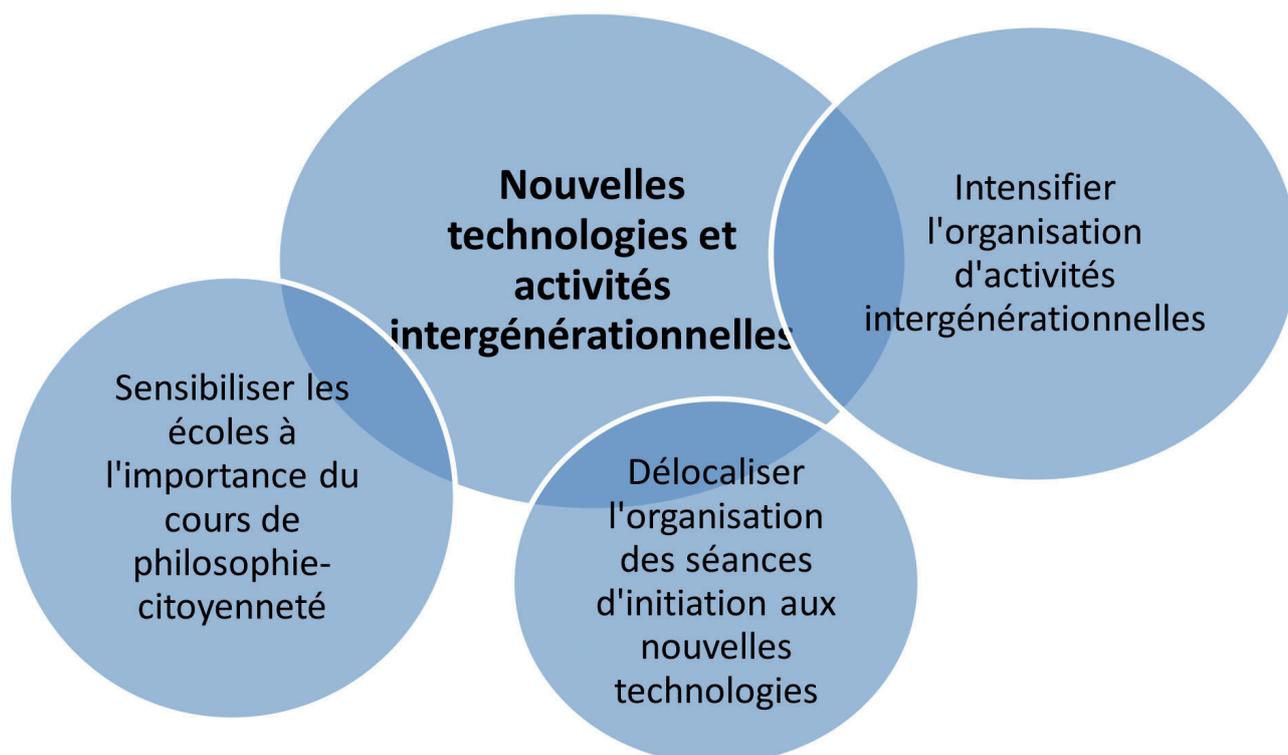
Thématique 2 :



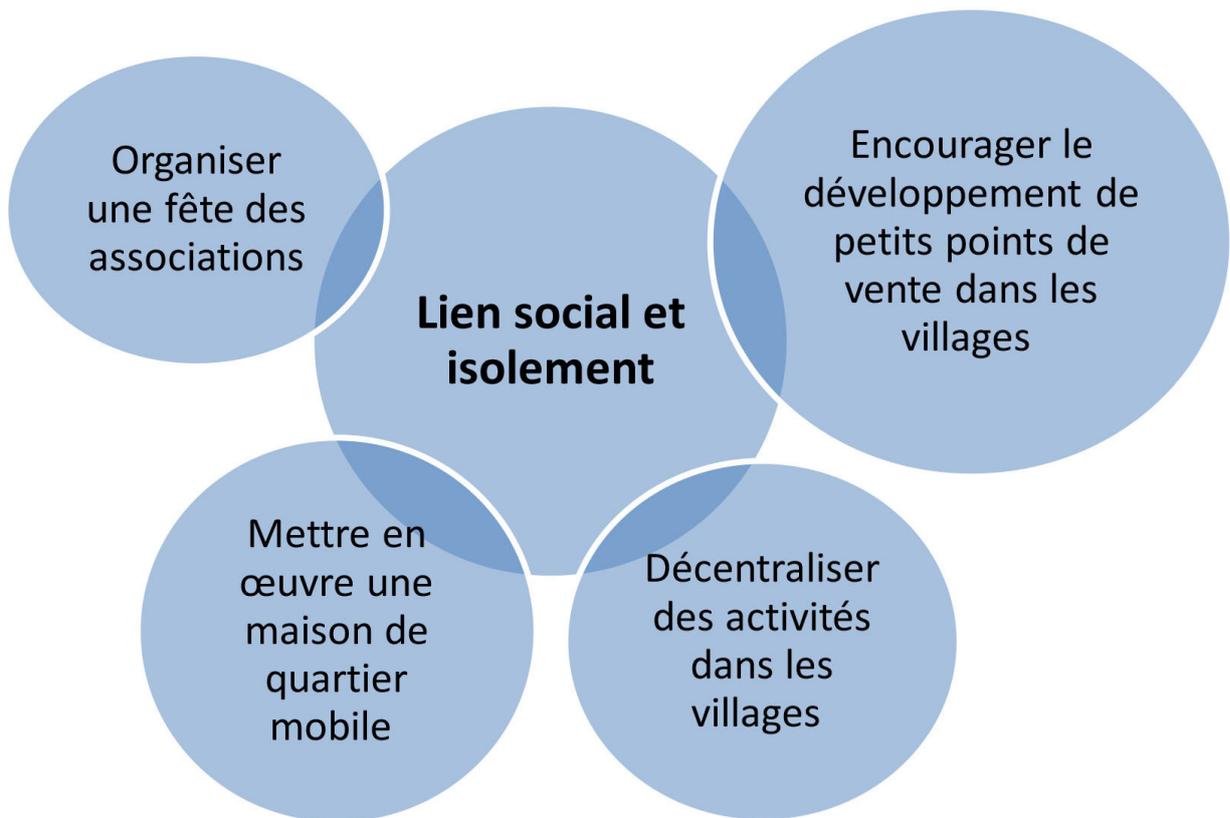
Thématique 3 :



Thématique 4 :



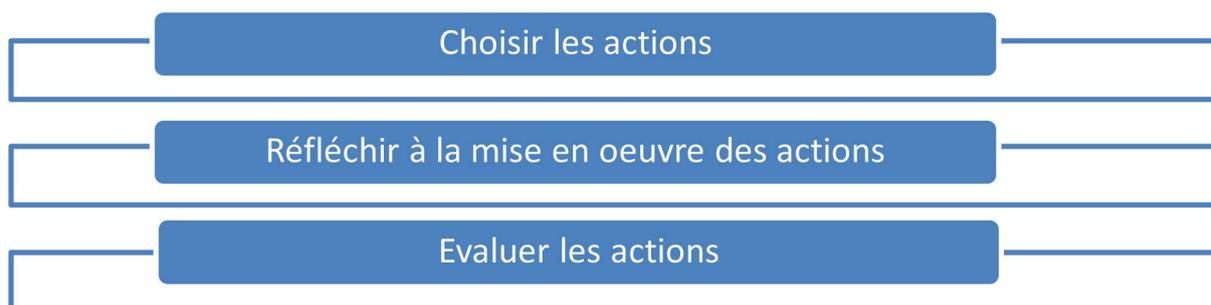
Thématique 5 :



3.2 Définir les critères de sélection

Méthodologie atelier 2 : définir les critères de sélection

Avant de pouvoir procéder à la sélection des actions en tant que telle, les participants se réunissent pour mettre en évidence la nécessité de définir des critères de sélection. Ces critères permettront de sélectionner et prioriser les actions par la suite. La définition des critères est importante, notamment pour les étapes suivantes :



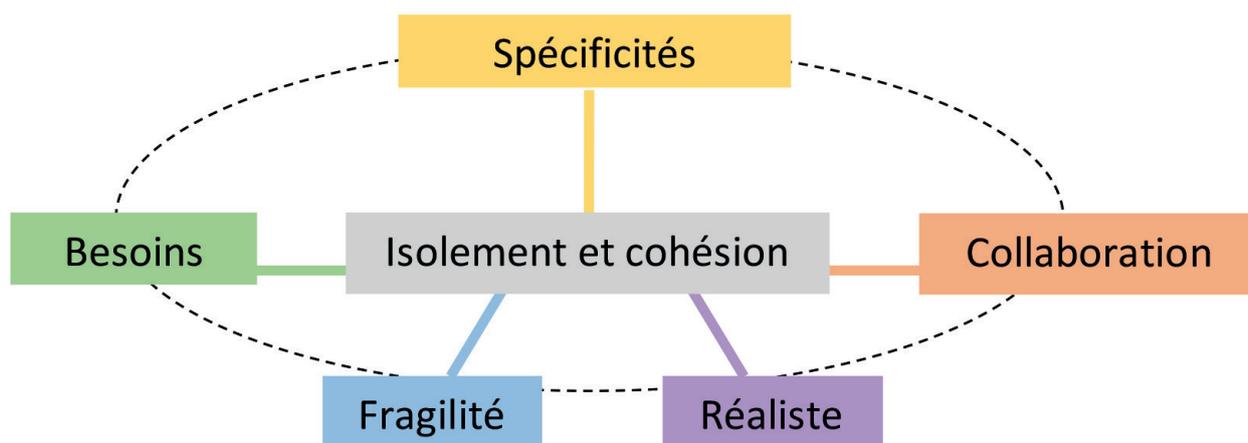
Comment choisir ces critères de sélection ? Les participants peuvent en proposer spontanément. Cet exercice étant moins facile qu'il n'y paraît, l'animateur partage une liste d'exemples de critères non exhaustive et non limitative. Les participants choisissent parmi ceux-ci, des critères qui leur semblent particulièrement importants. Le groupe s'attache ensuite à rassembler les critères qui se ressemblent et nomme les familles de critères ainsi constituées. A ce stade, il est important que l'animateur s'assure que chacun se soit exprimé sur ces choix afin de garantir que le travail ainsi produit soit le reflet de la vision du groupe.

En principe, la discussion permet d'élaborer une définition consensuelle et de faire émerger une compréhension commune des critères. L'animateur doit éventuellement encourager une pondération utile entre les critères, ce qui va permettre de départager les actions par la suite.

Concrètement, à Andenne :

La capacité d'une action à répondre à la problématique de départ, à savoir « l'isolement des personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile à Andenne centre et dans les villages de l'entité », est d'emblée définie comme un critère incontournable pour les participants.

Il ressort de ces discussions les 6 critères suivants :



Isolement et cohésion sociale : les actions ou projets devront répondre à la problématique de départ, c'est-à-dire qu'elles devront permettre de rompre l'isolement par la cohésion sociale et la création de liens entre les personnes.

Spécificités du territoire : les actions ou projets devront prendre en compte les spécificités du territoire andennais, c'est-à-dire la coexistence d'un centre urbain et des entités rurales. Elles devront considérer les notions de mobilité, d'accessibilité et de décentralisation.

Collaboration : les actions ou projets devront reposer sur la mise en réseau des partenaires potentiels et existants à travers une co-construction.

Besoins : les actions ou projets devront s'inscrire dans une optique de long terme et répondre à une demande ou à un besoin collectif. Ce besoin pourra être explicite ou implicite. Il pourra également reposer sur des indicateurs déjà existants.

Réaliste : les actions ou projets devront être réalistes du point de vue des ressources, qu'elles soient financières, humaines ou matérielles, mais aussi en ce qui concerne la gouvernance, l'environnement et le développement durable.

Fragilité : les actions ou projets devront veiller à réduire les inégalités et à prendre en compte les publics les plus fragilisés que ce soit au niveau physique, social, psychologique, économique ou encore culturel.

Le critère « isolement et cohésion sociale » est placé au centre de la réflexion. Il est incontournable pour le groupe et c'est autour de ce critère que rayonneront les 5 autres. Sur cette base, le groupe peut maintenant passer à l'étape suivante. Elle consiste à choisir, éliminer, compléter ou préciser les actions qui proviennent du diagnostic participatif.

3.3 La sélection des actions par les critères et priorisation

Atelier 3 : prioriser les actions en fonction de leur pertinence et de leur temporalité

Cette étape permet de prioriser les actions sur base de leur degré de convergence avec les critères de sélection.

La méthode d'animation utilisée à ce stade permet aux participants de classer par ordre décroissant les 5 actions qui leur semblent correspondre le mieux au premier critère. L'opération sera répétée pour les 6 critères. Autrement dit, la liste des actions est passée ainsi à la loupe des 6 critères de sélection. Une priorisation des activités en fonction des points récoltés pour chaque critère est établie.

Les actions sont projetées et classées dans un tableau Excel par résultat.

Notons que le RFVAA conseille de se concentrer sur 3 actions maximum avec des projets importants et d'investir les autres thématiques avec de plus petits projets. Le processus de sélection s'avère donc important et nécessite d'y passer du temps.

Par ailleurs il est aussi primordial à ce stade d'inscrire les activités sélectionnées sur une ligne du temps, afin de visualiser le planning des actions à court, moyen et long terme.

Au départ d'une brève description des actions, les participants commencent à envisager maintenant plus précisément leurs contenus.

Concrètement, à Andenne :

L'objectif consiste ensuite à sélectionner les actions à mettre en œuvre sur base des critères préalablement déterminés.

Pour rappel, 6 critères ont été choisis :

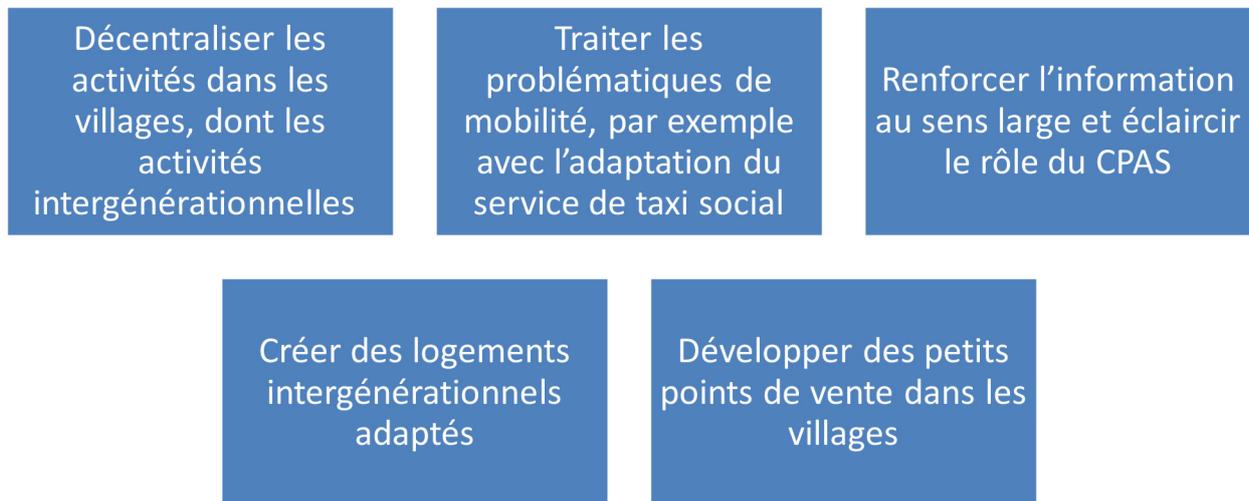


À Andenne, des actions sont retirées de la liste car le groupe signale que certaines ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation : c'est le cas de la maison de quartier mobile et de la fête des associations organisée par le Centre culturel d'Andenne.

Le tableau (voir « ANNEXE 1 ») synthétise les notations octroyées par le groupe aux différentes actions en fonction de chaque critère. Les actions sont classées par résultat.

La confrontation des actions restantes aux critères de sélection a fait l'objet de nombreuses discussions. Finalement, le processus a permis de sélectionner un nombre raisonnable d'actions, soit par élimination, soit par fusion d'actions similaires ou aisément associables.

Sont ainsi retenues les actions suivantes :



Le point positif du processus est qu'il permet de dégager des actions en lien avec la problématique de départ. Il subsiste par contre encore à ce stade une difficulté qui réside dans le fait que ces dernières sont nombreuses, ambitieuses et encore imprécises.

Notons aussi qu'à ce moment du processus, il a fallu s'astreindre à garder le cap pour mettre en oeuvre les actions qui ont été choisies comme prioritaires bien que le groupe ait accueilli de nouvelles personnes qui souhaitent s'impliquer.

3.4 Les actions à la loupe

Atelier 4 : retour du référent communal (être attentif aux ressources financières et aux opportunités liées aux appels à projets)

La présence ou la rencontre avec des acteurs de terrain est précieuse afin de percevoir les complémentarités et les synergies possibles. Par ailleurs, l'animateur peut encore amener des exemples issus d'autres communes qui aideront éventuellement à préciser la charge de travail liée aux actions envisagées. A ce stade, le travail en réseau et les échanges entre partenaires sont primordiaux pour engendrer une dynamique participative satisfaisante pour chacun.

Cet atelier permet au référent communal de faire part au COPIL des retours éventuels émanant du Collège communal. Il s'agit notamment d'être attentif aux ressources financières à obtenir et aux opportunités liées aux appels à projets. Des fiches actions sont constituées sur base de ces éléments. Elles définiront notamment les objectifs, les ressources nécessaires, le planning, le budget, les responsabilités, les modalités d'évaluation... Un projet de grande envergure nécessitera une fiche action complète, tandis qu'une action simple et concrète pourra être mise en œuvre sur base d'une simple liste de tâches.

Une attention particulière est portée sur la manière dont les critères sont pris en compte pour harmoniser les actions. L'animateur questionne les participants pour s'assurer que les critères soient bien respectés lors de la phase d'opérationnalisation des actions. Pendant ce temps, le rapporteur synthétise ces informations sur une fiche action.

Cette phase est à répéter pour chaque action. Comme ce travail peut être conséquent, il sera proposé de travailler en sous-groupes. Les membres du COPIL avancent donc séparément sur des actions différentes.

Le catalogue de fiches actions réalisé en sous-groupe et qui résume tout ce qui a été dit est présenté au COPIL. Celui-ci valide le plan d'action.

Le COPIL expose le fruit de son travail devant le Collège communal pour approbation. Un rapport complet reprenant toutes ces étapes est ensuite rédigé par la Province. Il permet d'évaluer les actions mises en place suite à la réalisation du plan d'action.

Concrètement, à Andenne :

Décentraliser les activités dans les villages, dont les activités intergénérationnelles

Une initiative du Centre Culturel d'Andenne est présentée. Il s'agit bien de proposer un projet sur mesure dans les villages, en fonction du lieu d'accueil, qui contribue à la redynamisation des quartiers touchés.

Le projet de création d'une maison de quartier mobile est en cours, en collaboration avec le CPAS, la Fondation Rurale de Wallonie, la Bibliothèque communale, le Centre Culturel, la Maison des Jeunes, etc. Si le projet ne vise pas spécifiquement les aînés, des actions en faveur des aînés isolés pourraient certainement être organisées dans ce cadre, notamment des activités intergénérationnelles.

Concrètement, la maison de quartier mobile est un véhicule de type « camping-car » qui se déplace dans les villages, autour de laquelle sont organisées des animations. Il s'agit pour le moment de trouver le partenaire le plus porteur pour gérer ce projet qui est subsidié au niveau du matériel mais pas des ressources humaines.

Plusieurs réunions se sont tenues à ce sujet à la Maison des Solidarités. Deux membres du COPIL y étaient présents.

Par ailleurs, en matière de décentralisation vers les villages, diverses actions sont soit en projet soit déjà existantes :

- La construction de maisons de quartier dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) ;
- Le « dimanche des gratuits » dont le principe est un don d'objets en bon état ;
- Les boîtes à livres de la Bibliothèque communale.

L'objectif est d'intégrer la problématique des aînés dans le cadre de ces projets déjà existants. Il est parfois difficile de toucher les personnes isolées. En effet, elles n'ont pas toujours l'énergie de sortir de leur solitude. Dans ce cas, il faut faire intervenir la solidarité des voisins et de la famille.

Traiter les problématiques de mobilité, par exemple avec l'adaptation du service de taxi social

Un troisième taxi social est en projet dans la déclaration de politique communale élaborée par le Collège communal. Actuellement, deux véhicules sont en service de 8h00 à 16h00 pour les personnes disposant d'un certificat médical. Le but est de mettre en place un troisième véhicule pour un public différent puisqu'il serait réservé aux personnes précarisées. La première étape consiste en l'acquisition du véhicule.

L'élargissement des plages horaires du taxi social n'est pas envisageable pour le moment notamment du point de vue du coût du personnel.

Par ailleurs la mobilité ne se limite pas à la problématique du taxi social. Il existe énormément de demandes en matière de mobilité et l'information est principalement disponible sur Internet, ce qui crée une fracture numérique. En effet, ce support n'est pas spécialement adapté car, à titre d'exemples :

- Seulement 30% des membres d'Eneo sont informatisés. En outre, c'est un public moins familiarisé au langage informatique ;
- Certains horaires ne sont disponibles que par Internet ;
- Les bornes pour disposer des tickets de transport sont aussi difficilement utilisables ainsi que les bornes pour parking qui plus est sont différentes.

En outre, il serait intéressant de développer le covoiturage dans le cadre des spectacles organisés au Centre culturel d'Andenne. Cela existe déjà avec les ambassadeurs « article 27 », mais pas spécifiquement à Andenne.

Dans le même esprit, les bus scolaires font, dans certaines communes, le tour des villages pour permettre aux habitants de se rendre au marché hebdomadaire. À Andenne, ce n'est pas possible car les véhicules scolaires sont utilisés en permanence. La piste des voitures partagées est également abordée.

À ce stade, il serait intéressant de disposer d'une vision claire de ce qui existe.

Par ailleurs, la Maison Croix-Rouge de Namur informe que 3 véhicules sanitaires légers vont être déclassés en raison d'une nouvelle norme de la Région wallonne. Ces véhicules seront donc disponibles dans les mois à venir pour le transport social. En fonction des conditions d'acquisition à définir, ceux-ci pourraient être utilisés pour le déplacement des personnes le week-end. Si un projet se met en place, des bénévoles pourraient être recrutés.

En matière d'information et de communication, l'administration communale dispose d'un service des relations publiques qui gère différents outils : site web, réseaux sociaux, Bulletin communal, encarts dans la presse locale, communiqués de presse, agenda, etc. Chaque année, le Conseil Consultatif Communal des Aînés d'Andenne (CCCA) dispose également d'un livret dédié dans le Bulletin communal.

Plusieurs membres insistent sur l'importance d'avoir une communication ciblée. Il ne faut pas oublier que plus de 70% des personnes âgées de plus de 65 ans n'ont pas accès à Internet. Le papier doit rester un moyen de communication privilégié, malgré son coût, même s'il ne garantit pas d'atteindre la cible.

Pour renforcer l'information aux aînés isolés, le COPIL propose la création d'un folder comprenant entre autres les coordonnées de la coordinatrice seniors. Celui-ci serait le fruit d'une collaboration entre la Ville d'Andenne, le CPAS et le COPIL. Il serait distribué à travers un réseau privilégié de partenaires : aides familiales, médecins, pharmacies, etc.

Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail doit être mis en place afin de :

- Déterminer l'information contenue dans le folder ;
- Organiser une réunion avec les relais potentiels ;
- Solliciter l'intervention de la Province de Namur pour l'impression.

Il s'agit d'un des projets étudiés dans le cadre de l'élaboration du PCDR. Après 20 années d'expérience, on se rend compte qu'il ne suffit pas d'installer une personne âgée avec un jeune couple dans le même bâtiment pour créer un logement intergénérationnel. Il faut aller plus loin en mettant en place des chartes ou en créant des petits lotissements plus favorables à la rencontre.

Avant d'avancer dans ce projet, la faisabilité doit être déterminée dans le cadre du PCDR. Si le Collège communal confirme sa volonté d'inscrire ce projet dans le PCDR et que sa faisabilité est avérée, un groupe de travail pourra être mis en place avec la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), dans lequel seraient intégrés des représentants du COPIL.

La construction des logements doit se faire dans les 10 ans après l'adoption du PCDR. En ce qui concerne le financement, le subside peut aller jusqu'à 80% pour les premiers 500.000 €. Ensuite, le subside tombe à 50%. L'opérateur doit être la commune.

La première question à se poser est ce qu'on entend par « petits points de vente » : un marché, un vendeur ambulant, une épicerie, des jardins partagés ? Il faut également s'interroger sur l'objectif de cette action : le lien social ou la proximité d'un commerce ? Quoi qu'il en soit, il conviendrait d'interroger le GAL « Meuse @ Campagnes », qui dispose d'une fiche « produits locaux » et d'une fiche « agence jardinière locale » sur cette question.

En bref

Concernant le plan d'action, le COPIL pourrait se concentrer sur l'opérationnalisation de l'action qui consiste à renforcer l'information auprès des personnes âgées isolées. 3.500 ménages pourraient potentiellement être ciblés par ce document qui se distinguerait du folder du CCCA en termes de contenu et de distribution.

Voici un récapitulatif de ce qui a été décidé par rapport aux 5 axes d'actions sélectionnés :

Action n°1 – Décentralisation : investissement de certains membres dans des projets existants et notamment dans le projet de maison de quartier mobile ;

Action n°2 – Mobilité : mise en place d'un groupe de travail en vue de faire le relevé de l'existant en matière de mobilité :

L'action relative à la mobilité fait l'objet d'une attention particulière. Le CCCA collaborera prochainement avec le Service du Tourisme pour la mise en place de promenades balisées accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), lesquelles seront directement intégrées aux circuits existants.

Action n°3 – Information : mise en place d'un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un folder avec un réseau de distribution privilégié ;

Action n°4 – Logements intergénérationnels : mise en place d'un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un folder avec un réseau de distribution privilégié ;

Action n° 5 – Points de vente dans les villages : poursuite de la réflexion avec une rencontre. En effet, une représentante du GAL « Meuse @ Campagnes » indique que les points de vente doivent d'abord être considérés comme une possibilité de créer du lien social plutôt que comme un lieu mettant à disposition des denrées alimentaires. Le lieu de distribution doit être perçu comme un potentiel lieu de rencontre (vous trouverez davantage d'informations dans l'« ANNEXE 2 »).

Un magasin solidaire s'est installé Rue du Pont et une réflexion est en cours à ce stade pour délocaliser la distribution de vivres : « Carrefour Market » et « Match » sont sur la liste des magasins où les invendus alimentaires seront disponibles et « Delhaize » est également demandeur dans le même sens.

4 Conclusion

La dynamique « Ville Amie Des Aînés » qui s'est installée sur la commune d'Andenne en 2018 et 2019 a permis de développer un partenariat avec la Province de Namur et de déboucher sur un plan d'action pertinent et cohérent. Cette dynamique éminemment participative a été l'occasion de réunir un grand nombre des parties prenantes autour d'un noyau dur d'acteurs au sein du COPIL, chapeauté par Madame CRUSPIN, Présidente du CPAS. Le rôle de la Commune a été prépondérant pour permettre à la question de départ, « que faire pour lutter contre l'isolement des aînés ? », d'évoluer progressivement vers des pistes d'actions concrètes. Il faut également rappeler l'importance de l'implication des associations, services et citoyens présents autour de la table : tous ont souligné à quel point les rencontres, les échanges, les confrontations de points de vue, les exposés de réalités différentes et les découvertes d'initiatives en cours ont enrichi la réflexion (et les participants !).

Bien entendu, tout ne fut pas simple. Il a fallu se confronter à des attentes discordantes, des temporalités parfois incompatibles entre elles, des agendas difficiles à combiner. Il a aussi fallu reconnaître la complexité de la question de départ ne permettant pas de solution unique et simple. Malgré tout cela, les participants ont unanimement identifié la dynamique VADA à Andenne comme une fondation solide, d'une part pour favoriser la prise en compte des aînés dans les projets qui se développent et se développeront sur le territoire, mais aussi pour porter des projets qui lui sont propres. Le plan d'action reflète cet état d'esprit : il ne se limite pas à proposer des pistes concrètes en matière d'information et de mobilité car il prévoit aussi d'envoyer des ambassadeurs du COPIL VADA auprès d'initiatives complémentaires pour les sensibiliser aux besoins des aînés.

La déclinaison andennaise de VADA démontre l'intérêt du modèle de partenariat Province-Communes pour favoriser la structuration d'une réflexion autour de questions complexes concernant les aînés. L'expertise provinciale dans ce domaine, ainsi que celle du Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS), est apparue très complémentaire à celle des acteurs andennais. Le partenariat se conclut donc sur la satisfaction unanime des participants à présenter des conclusions de qualité au bénéfice des aînés.

5 Annexes

5.1 Annexe 1

Actions souhaitées	Critères de qualité et de sélection des activités						Total
	Isolement et cohésion sociale	Spécificités du territoire	Collaboration	Besoins	Réaliste	Fragilité	
Recentraliser des activités dans les villages	24	36	18	7	13	9	107
Elargir les plages horaires du taxi social	14	31	13	19	11	17	105
Renforcer l'information sur les droits sociaux et les services communaux	6	2	16	17	13	17	71
Créer des logements intergénérationnels adaptés	19	0	24	13	4	8	68
Développer des petits points de vente dans les villages	10	12	10	1	2	6	41

Maintenir les informations récurrentes dans le bulletin communal	5	0	5	7	20	0	37
Aménager les trottoirs dans les villages pour les PMR	1	5	2	8	6	7	29
Organiser des séances d'information	9	3	4	2	7	4	29
Démystifier l'image du CPAS	0	0	0	13	2	13	28
Renforcer la présence de mobilier adapté dans certains quartiers et villages	0	2	3	11	1	10	27
Intensifier l'organisation d'activités intergénérationnelles	9	0	4	4	8	0	25
Maintenir, et au besoin adapter, le livret d'informations spécifiques à Andenne	10	1	1	1	7	4	24
Etablir un cadastre de mobilité	0	8	0	0	11	0	19
Adapter la durée des feux piétons au carrefour des 4 coins	0	6	0	0	5	2	13

Délocaliser l'organisation de séances d'initiation aux smartphones	0	1	3	0	4	0	8
Utiliser l'outil « Andenne Data Base »	0	0	0	0	0	0	0
Généraliser le cours de philosophie-citoyenneté	0	0	0	0	0	0	0
Réhabiliter la salle à Thon	0	0	0	0	0	0	0
Mettre en œuvre d'une maison de quartier mobile	0	0	0	0	0	0	0
Organiser une fête des associations	0	0	0	0	0	0	0

5.2 Annexe 2

Invitation du GAL « Meuse @ Campagnes »

La coordinatrice du Groupe d'Action Locale « Meuse @ Campagnes » a été invitée. Ce dernier mène des projets de développement rural sur le territoire des communes d'Andenne, Fernelmont et Wasseiges. Le GAL est une initiative européenne, il en existe actuellement 2.600 en Europe et 20 en Wallonie.

Les thèmes développés par le GAL « Meuse @ Campagnes » sont : le tourisme durable, le circuit-court en alimentation, la transition énergétique, le maraichage pour tous et la citoyenneté par le numérique. L'objectif est de déterminer si des liens sont possibles entre les projets menés par le GAL et le plan d'action élaboré par le COPIL.

A l'initiative du Ministère des Affaires sociales, l'Agence Jardinière Locale est un des projets menés par le GAL, qui a pour objectif de rendre le jardinage accessible à tous. Précisément, il s'agit de mettre en relation des personnes qui ont un jardin et des jardiniers qui n'ont pas de terrain. À l'heure actuelle, plusieurs terrains ont été recensés mais aucun jardinier n'a pu être identifié. Une dernière communication sera lancée au printemps.

Un autre projet développé par le GAL est la valorisation des produits locaux et du circuit-court en alimentation. Concernant l'accès des personnes âgées et isolées aux produits alimentaires, le GAL se concentre exclusivement sur les produits locaux. Sur le territoire, il existe la volonté de mettre en place une épicerie mobile qui pourrait répondre à cette volonté de développer des points de vente dans les villages. Cela n'a pas encore été concrétisé.

Dans le cadre de cette fiche-projet, un relevé des producteurs locaux a été effectué. La difficulté est d'avoir une offre complète et d'atteindre une masse critique. L'idéal serait d'avoir une coopérative de distribution, à l'instar de

« Cocoricoop » à Ohey et Gesves. Cette réflexion est en cours. On pourrait alors envisager, dans certains villages, d'installer des dépôts tenus par des bénévoles comme ceux mis en place par Paysans-Artisans. Mais attention dans ce cas à la fracture numérique dans la mesure où les commandes sont généralement passées par Internet.

A ce stade, il s'avère que le plan d'action élaboré par le COPIL se retrouve peu dans les projets du GAL. Cependant, dès 2021, une nouvelle programmation sera à établir avec de nouvelles thématiques dont le vieillissement de la population pourrait faire partie. La nouvelle programmation pourrait s'inspirer du travail réalisé par le COPIL.

Pour la prochaine programmation, il serait judicieux qu'un membre du CCCA soit intégré au GAL pour être le porte-parole des aînés que ce soit au niveau du CCCA ou du COPIL.

Rapport réalisé dans le cadre du partenariat avec la commune d'Andenne et le Département Seniors de la DASS «Membre du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés»



PROVINCE
de **NAMUR**

Service de l'Observation, de la Programmation et du Développement territorial

Cellule Observation de la Santé, du Social et du Logement

Rue Martine Bourtonbourt , 2
5000 Namur
Tél. : +32(0)81 775 191
cellule.observation@province.namur.be

www.province.namur.be